



Déclaration
de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

**Contre la loi Travail poursuivons
les mobilisations : nouvelle journée le 26 mai !
Journée de grève interprofessionnelle
avec manifestation nationale à Paris le 14 juin**

Une mobilisation exceptionnelle a pris racine en France depuis maintenant près de trois mois. Dans plusieurs grands secteurs et dans les entreprises de la métallurgie, les salariés se mobilisent pour combattre la loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salariés.

Alors que plus de 70% des français rejettent cette Loi, les seules réponses du gouvernement à court d'arguments politiques sont :

- **le passage en force avec l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution,**
- **une tentative de discréditer le mouvement avec un laisser-faire vis à vis des casseurs et la transmission d'ordres insensés aux forces de l'ordre dans l'encadrement des manifestations.**

Cette loi, qui ne figurait pas dans le programme du candidat Hollande, est la reprise intégrale du cahier de revendications du patronat. Dans notre profession, l'UIMM ne s'y est pas trompée puisque dans le cadre des négociations de branche, et cela, bien avant le projet El Khomri, elle a porté exactement le même objectif de régression sociale et de flexibilisation accrue du travail.

L'utilisation du 49-3, pour faire adopter cette loi, est une véritable honte qui démontre la fébrilité du gouvernement face à la montée de la contestation sociale ! Cette décision ne vient que s'ajouter à un processus antidémocratique enclenché depuis le début avec notamment la non-consultation des organisations syndicales de salariés avant l'écriture de ce texte, alors que le candidat Hollande avait fait du dialogue social un des piliers de son mandat.

Contre le 49-3, la riposte doit être sur le terrain social.

Il y a 10 ans, un premier ministre, Villepin, avait utilisé le 49-3 pour essayer d'imposer le Contrat Première Embauche. La mobilisation massive des jeunes et des salariés avait empêché que cette loi, même promulguée, soit appliquée. La mobilisation a été plus forte que le gouvernement, le parlement et les patrons.

La FTM-CGT poursuivra et amplifiera la mobilisation. Elle appelle tous les salariés à ancrer durablement le mouvement dans les entreprises, se réunir en assemblées générales pour décider ensemble la poursuite de la mobilisation (arrêts de travail, manifestations rassemblements), nous devons employer tous les moyens de pression jusqu'au retrait et pour un code du travail du XXIème siècle.

Plus que jamais, l'urgence est à la mobilisation.

Le 26 mai est la prochaine grande journée de grèves et de manifestations.

Le 14 juin sera une journée de grève interprofessionnelle et unitaire avec manifestation nationale à Paris

Nous appelons les salariés avec leurs organisations syndicales à identifier dans chaque ville et agglomération, les secteurs qui rassemblent une majorité des activités industrielles, à s'organiser pour ralentir considérablement l'économie afin de faire comprendre au gouvernement et au patronat que la réponse aux besoins des populations et du pays ne passe pas par une mise en pièces du Code du Travail mais au contraire par une protection de haut niveau pour ceux qui travaillent, qui produisent.

Dans les transports routiers et aériens, la SNCF, les raffineries, la pétrochimie, les ports, etc...des grèves reconductibles ont été décidées par les salariés et leurs organisations syndicales.

En Alsace, des opérations de blocage dans plusieurs zones industrielles sont organisées avec succès par les métallos et les structures CGT.

**La loi El Khomri s'attaque directement aux conditions de vie des gens.
Pour nos actions et mobilisations, faisons capituler celles et ceux qui l'ont bâtie**

Montreuil, le 20 mai 2016